

1. Champ d'application :

Ces Conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à tous les contrats relatifs aux livraisons et aux services fournis aux clients. Nos conditions générales de vente et de livraison s'appliquent exclusivement. Toute condition contradictoire, divergente ou additionnelle de l'Acheteur ne s'applique pas, même si elle est incluse dans un bon de commande à la suite de notre offre et que nous ne nous y opposons pas expressément ou que nous traitons la commande sans réserve. Notre silence signifie notre rejet des conditions de l'Acheteur.

2. Offres et contrats :

Nos offres sont sujettes à modification sous préavis de 30 jours.

Tout contrat nécessite notre acceptation par écrit ou un accusé de réception de la commande, par lequel l'exécution d'une commande est réputée être acceptée. Tout complément ou toute modification ou annulation d'un contrat ou de l'une des dispositions des présentes conditions ne sera valable que par écrit. Les déclarations ou notifications par l'Acheteur après la conclusion du contrat ne produiront d'effets que si elles sont soumises par écrit.

3. Prix :

Les prix (à moins qu'il n'en soit convenu autrement, expressément et par écrit) ne comprennent pas les frais d'emballage, d'assurance, de fret ni la taxe sur la valeur ajoutée (voir article 20 pour les INCOTERMS). Les quantités, le poids ou le nombre de pièces, déterminés dans nos installations, font foi en ce qui concerne la facturation.

4. Outils et modèles :

Les outils et les modèles demeurent notre propriété, sauf indication contraire par écrit, même si l'Acheteur les paie en totalité ou en partie.

5. Paiement anticipé :

Nous nous réservons le droit de demander par écrit un prépaiement ou une caution correspondant à la valeur de facturation de la livraison. Si l'accord est conclu par écrit et que l'acheteur omet d'effectuer le prépaiement ou de fournir la caution dans un délai raisonnable après la demande écrite, nous nous réservons le droit de résilier le contrat sans délai.

6. Lieu d'exécution :

Le lieu d'exécution de la livraison est notre usine de production ou notre entrepôt, sauf accord contraire écrit.

7. Expédition et livraisons :

Sauf accord contraire écrit, toutes les marchandises sont expédiées aux risques du Vendeur (voir article 20 pour les INCOTERMS). Nous nous réservons le droit de choisir le mode de transport, l'itinéraire et le transporteur. Les livraisons partielles sont autorisées. L'article 6 reste inchangé. Sauf convention contraire pour des cas particuliers, l'Acheteur est responsable du respect des réglementations légales et réglementaires concernant l'importation, le stockage et l'utilisation des marchandises.

8. Date de livraison :

Même si un rappel est suffisant ou n'est pas requis par la loi, nous ne serons pas réputés être en retard jusqu'à expiration d'un délai raisonnable de livraison définitive fixé par l'Acheteur par écrit, sauf indication contraire écrite.

9. Propriété des marchandises

Les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les créances actuelles et futures, découlant de toute relation d'affaires avec l'Acheteur ou en relation avec celle-ci, quel que soit son fondement juridique. L'Acheteur peut, dans le cours normal de ses activités, revendre les biens qui sont soumis à notre réserve de propriété. L'Acheteur nous cède par la présente toutes ses créances résultant de cette revente jusqu'à concurrence du montant de la valeur des marchandises sous réserve au moment de la revente. L'Acheteur est autorisé à percevoir les paiements de cette revente tant qu'il remplit ses obligations envers nous en bonne et due forme. L'Acheteur est tenu d'assurer les marchandises sous réserve de propriété, dans une mesure raisonnable, contre les incendies, les dégâts des eaux, le cambriolage et le vol, à ses frais. L'Acheteur nous cède par la présente toute indemnisation éventuelle couverte par l'assurance, jusqu'à concurrence du montant de la valeur des biens sous réserve au moment de la survenance de l'événement assuré.

10. Force majeure :

En cas d'événement de force majeure, comme une guerre, des troubles civils et des catastrophes naturelles, ainsi qu'en cas de conflits du travail et de perturbations de transport ou des opérations de l'usine, de directives des autorités, de pénurie d'énergie ou de matières premières ou de difficultés similaires échappant au contrôle des parties, affectant l'une ou l'autre des parties pendant la durée d'un contrat, toutes les obligations découlant de ce contrat sont suspendues pendant la durée et selon la portée de l'empêchement. Au cas par cas, les parties conviennent à l'amiable si et dans quelle mesure les livraisons suspendues pour cause de force majeure sont effectuées ultérieurement.

11. Droits de propriété industrielle et droits d'auteur (spécifications de l'Acheteur) :

Dans le cas d'articles produits sur la base de spécifications de l'Acheteur, celui-ci garantit que des droits de propriété industrielle de tiers ne sont pas violés par la production et l'exploitation de ces articles. L'Acheteur devra nous indemniser et nous défendre contre toute réclamation de tiers dans ce cadre. L'Acheteur est responsable de la vérification indépendante des droits de propriété de tiers et est tenu de nous notifier de tels droits.

12. Information sur le produit, nature :

Les détails figurant dans les catalogues de produits, les brochures ou autres publicités sur nos produits, équipements, installations et procédés, sont basés sur nos recherches et notre expérience dans le domaine de l'ingénierie appliquée et ne sont que des recommandations. Il n'est pas possible d'en déduire des garanties de qualité

ou d'utilisation, à moins qu'ils ne soient expressément considérés comme une garantie de qualité. Nous nous réservons le droit d'effectuer des modifications techniques au cours de la conception de nos produits.

Les spécifications convenues avec l'Acheteur par écrit sont pertinentes au sujet de la qualité des produits ; si les spécifications n'ont pas été convenues par écrit, se reporter aux informations contenues dans nos fiches techniques, spécifications ou schémas. Tout accord additionnel ou contradictoire concernant la qualité doit être effectué par écrit. Toute aptitude du produit pour un usage présupposé ou habituel qui complète ou diverge de la qualité convenue est exclue.

13. Droits de l'Acheteur en cas de défaut :

Sauf convention contraire écrite, l'Acheteur nous notifiera tous les défauts, sans retard excessif et par écrit, au plus tard 5 jours ouvrables après réception des marchandises (sans délai en cas de vices cachés, mais au plus tard 5 jours ouvrables après leur découverte). Si l'Acheteur omet d'adresser une telle notification, les marchandises sont réputées être acceptées.

14. Garantie :

En cas de marchandises défectueuses, nous pouvons, à notre discrétion, soit remplacer ou réparer les marchandises ou émettre une note de crédit à la demande de l'Acheteur (exécution ultérieure).

15. Retours :

Les retours qui ne sont pas couverts par les conditions de garantie de Veneporte, peuvent être effectués avec une déduction de 25% sur le montant facturé. Les frais de port associés seront à la charge de l'acheteur. Les retours seront toujours soumis à l'autorisation écrite de Veneporte et limités à 1% de la valeur des ventes des 12 derniers mois.

16. Défaut de livraison ou livraison en surnombre :

L'Acheteur doit nous informer, par courrier et sans délai, au plus tard 2 jours ouvrables après la réception des marchandises (en cas d'emballage hétérogène sans vérification au déchargement, sans délai, au plus tard 2 jours ouvrables jours après la découverte du défaut ou surnombre, dans la limite de 10 jours ouvrables après le déchargement). Si l'acheteur omet d'adresser une telle notification, les marchandises sont réputées être acceptées.

En cas de livraisons insuffisantes, nous assumerons le défaut de livraison, dans la mesure du raisonnable. Dans le cas contraire, une note de crédit sera émise.

En cas de livraisons en surnombre, nous rappellerons les marchandises, si un accord de facturation n'est pas possible.

17. Limitation et exclusion de responsabilité :

Notre responsabilité est basée sur la loi, en tant que principe de base, sauf indication contraire dans les présentes Conditions générales de vente et de livraison. En cas de manquement lié à une violation légère des obligations contractuelles dont l'exécution permet la bonne

exécution du contrat et le respect auquel les parties contractantes peuvent normalement se prévaloir, notre responsabilité se limite à la compensation des dommages types et prévisibles ; en cas de violation légère d'autres obligations contractuelles, notre responsabilité est exclue. La limitation et l'exclusion de responsabilité ne s'appliquent pas aux dommages causés par la mort, les blessures ou une atteinte à la santé ni en cas de responsabilité obligatoire définie par la Loi sur la responsabilité du produit ou pour d'autres raisons.

18. Relevés de compte :

L'Acheteur vérifie l'exactitude et l'intégrité des relevés de compte, en particulier les confirmations de solde, ainsi que les notifications et comptes de règlement. Les contestations des relevés de compte sont effectuées par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de la déclaration respective. Toute autre contestation doit être faite sans délai injustifié. Ne pas formuler des contestations en temps voulu constitue une approbation.

19. Juridiction :

La juridiction est exclusivement celle du siège social de notre société. Toutefois, nous sommes en droit d'intenter une action contre l'Acheteur à son lieu de juridiction.

20. Droit applicable :

Les lois de la République portugaise sont applicables.

21. Conditions commerciales :

Si les INCOTERMS de la CCI Paris sont convenus, ceux-ci s'appliquent dans la version applicable à la conclusion du contrat, disponible pour lecture sur www.iccwbo.org/.

22. Conditions supplémentaires pour les services concernant les pièces fournies par l'Acheteur :

Notre contrôle des marchandises entrantes, concernant les pièces fournies par l'Acheteur et traitées par nous, est limité à la détermination de l'identité des marchandises et de leur conformité aux documents de livraison, à la vérification des dégâts de transport évidents, à la vérification de l'état extérieur et de la quantité livrée, dans la mesure où cela est permis par les conditions dans lesquelles ces marchandises sont livrées. Les contrôles supplémentaires ne seront effectués que s'ils ont été préalablement convenus avec l'Acheteur par écrit ou si nous les estimons nécessaires. Les écarts et les quantités insuffisantes pour les pièces en série doivent être convenus par écrit avec l'Acheteur avant traitement. En l'absence d'un tel accord, l'Acheteur ne peut pas obtenir le remboursement des pièces brutes lié aux écarts et quantités insuffisantes.

Sauf convention contraire écrite, les contrôles de qualité seront effectués à notre discrétion, par échantillonnage. En cas de réclamation légitime, lorsque notre faute peut être prouvée, nous ne serons responsables qu'à hauteur de la valeur de commande des pièces auxquelles la réclamation se rapporte.

Dans ce cas, nous créditerons le montant en cause ou assumerons leur remplacement gratuitement. L'Acheteur assume le risque de transport.

ADDRESS Rua Jesse Almeida, 412,
3750-066 Vale Grande
Apartado 20,
3754-908 Aguada de Cima
Águeda . Portugal

PHONE (+351) 234 660 370
FAX ADMIN (+351) 234 660 372
FAX COM (+351) 234 666 614
FAX IND/APROV (+351) 234 660 371

EMAIL geral@veneporte.pt
WWW www.veneporte.pt



Exhausts &
Emissions
Control



Indústrias Metálicas Veneporte, SA
MCR/NIF: 500139091
Capital Social: 2983.680,00 Euros